

Arrêté fixant la composition du jury pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation – BAP G

ACADÉMIE D'AMIENS - SESSION 2026

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

- Vu Le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ;
- Vu Les propositions du président de jury ;

ARRÊTE

Article 1 : La commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type opérateur logistique, est constituée comme suit :

Présidente

Madame Sabine CARTON
Cheffe de la division de la logistique des services académiques

Rectorat d'Amiens (80)

Membres du jury

Monsieur Emmanuel BERTHE
Directeur général adjoint des services

Université Picardie Jules Verne (80)

Monsieur Cédric LAMOUR
Attaché principal d'administration de l'État

Rectorat d'Amiens (80)

Madame Delphine PLUQUET
Attachée principale d'administration de l'État

Rectorat d'Amiens (80)

Madame Charlotte RENARD
Attachée principale d'administration de l'État

CROUS d'Amiens (80)

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 10 avril 2026

Pierre MOYA

